

lite sur les marchés commerciaux du monde. Dans ces derniers mois, la balance favorable du commerce s'est rétablie. Les dispositions adoptées à la dernière session du parlement pour remédier au chômage et soulager les cultivateurs font preuve d'efficacité.

Vous réussissez à faire face à des problèmes domestiques difficiles. La situation générale des affaires s'améliore graduellement. Mais pour que la prospérité soit complète, il faut attendre le rajustement équitable des dettes des nations et le rétablissement des étalons monétaires internationaux, qu'il a fallu abandonner provisoirement à cause de graves difficultés financières.

Depuis la dernière session, mes ministres ont entamé des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, en vue de parachever la canalisation du Saint-Laurent.

Une commission a été nommée pour étudier à fond le problème du transport au Canada. Mes ministres espèrent qu'elle pourra terminer son rapport à temps pour être déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la présente session.

Mes ministres sont actuellement à examiner un traité de commerce entre le Dominion et la Nouvelle-Zélande.

Une délégation canadienne prend part à la Conférence du désarmement, qui s'est ouverte à Genève le 2 février. Je prie avec vous pour que les représentants des nations réunies en viennent à une entente qui assurera la pérennité de la paix mondiale.

Sur l'invitation de mon gouvernement, une Conférence économique des membres de la Communauté des nations britanniques se réunira à Ottawa le 18 juillet prochain.

La Convention des narcotiques, tenue à Genève en 1931, celle de la Croix rouge, celle des Prisonniers de guerre, et certaines autres Conventions, seront soumises à votre assentiment.

Au nombre des autres mesures que vous serez invités à examiner, il y a un projet de loi relatif à l'assurance et d'autres projets concernant les brevets et les marques de commerce.

Vous serez aussi priés d'étudier des projets tendant à modifier la Loi de la marine du Canada et la Loi des pêcheries.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'an prochain vous seront bientôt présentés. Ces prévisions budgétaires traduisent la détermination de mes ministres de continuer l'application d'une politique de rigoureuse économie, compatible toutefois avec nos obligations statutaires et contractuelles, et qui est essentielle si l'on veut sauvegarder l'intégrité et le crédit du Dominion

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je vous félicite sincèrement du courage et de la patience manifestés par le peuple du Canada dans les épreuves de cette période de stagnation commerciale, et du profond respect qu'il a gardé de la loi et de l'ordre. Il règne au pays plus d'union que jamais. On y trouve un esprit de coopération plus étroite. Le peuple canadien s'est uni dans la lutte contre l'adversité. La prospérité est sa juste récompense. Je sais qu'il vous sera donné d'en hâter le retour en accomplissant votre devoir avec zèle et désintéressement. Que la divine Providence daigne guider et bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

## BILL DES CHEMINS DE FER

Le très honorable Arthur Meighen présente le bill A intitulé: Loi concernant les chemins de fer.

## PRISE EN CONSIDERATION DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Le très honorable M. Meighen propose, et il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi, 8 février, à huit heures du soir.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD BLONDIN

Séance du lundi, 8 février 1932.

Le Sénat se séunit à huit heures du soir. Son Honneur le Président occupe son fauteuil. Prières et affaires courantes.

## COMITE DES US ET COUTUMES

Le très honorable M. MEIGHEN propose:

Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

## COMITE DE SELECTION

Le très honorable M. MEIGHEN propose:

Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Belcourt, Buchanan, Dandurand, Daniel, Graham, Robertson, Sharpe, White (Pembroke), et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

La motion est adoptée.

## DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

### ADRESSE EN REPOSE

Le Sénat prend en considération le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

L'honorable CHARLES C. BALLANTYNE propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remer-